

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Mors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>o</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 8 mai 1845.

## MORT DE GODEFROY CAVAINAC.

Voici une tombe qui vient encore de s'ouvrir pour recouvrir la dépouille mortelle d'un défenseur inébranlable de la cause populaire. Ni les vicissitudes de la lutte, ni la persécution, ni l'exil n'avaient altéré les sentiments patriotiques de Godefroy Cavaignac. Sa vie fut agitée, très-agitée, mais belle, car elle fut remplie d'actes louables, et jamais la chaîne de ces actes ne fut rompue. N'est-ce pas beau, dans le temps où nous vivons, que de traverser les diverses phases auxquelles nous avons assisté depuis vingt-cinq ans sans avoir jamais abandonné son drapeau ni renoncé à ses idées et à ses principes ?

Ceux qui donnent de pareils exemples de patience et de fidélité à leurs croyances sont rares, et quand la mort les frappe, on ne peut trop les regretter. Aussi la perte de Godefroy Cavaignac sera-t-elle vivement ressentie par tous ceux qui n'ont pas sacrifié à la politique égoïste qui prévaut de nos jours. Ils sentiront comme nous que la mort nous enlève un citoyen que l'expérience avait mûri, que les temps d'épreuves avaient grandi, et qui pouvait dans des jours meilleurs les aider à accomplir l'œuvre de transformation à laquelle ils se sont voués.

La carrière de Cavaignac a été courte, puisqu'il est mort âgé de quarante-cinq ans ; mais qu'elle a été bien remplie ! Suivez-le depuis l'époque où il participa aux luttes de la Restauration jusqu'au moment où la mort est venue le frapper, et vous le trouverez constamment mêlé à toutes les entreprises qu'il croyait utiles à la cause populaire. La révolution de 1830, à laquelle il avait bravement concouru, devait, selon lui, nous doter d'institutions démocratiques ; on sait comment la charte fut votée. Cavaignac ne pouvait pas être satisfait ; ses espérances les plus chères étaient trompées. Il se rangea immédiatement dans les rangs de l'opposition radicale. On le vit tout à la fois figurer dans l'artillerie de la garde nationale et participer aux travaux de la société des Amis du Peuple ; il en fut bientôt l'un des membres les plus honorés ; à plusieurs reprises, cette société le nomma son président.

Après le jugement des ministres de Charles X, le nouveau pouvoir, quoique bien chancelant encore, crut devoir s'essayer aux persécutions. On dirigea une accusation de complot contre divers patriotes appartenant à l'artillerie de la garde nationale et aux sociétés politiques ; Cavaignac y fut impliqué et acquitté avec tous ses amis. Dans sa défense, il émit ses opinions et traça d'une main ferme le programme du parti populaire.

Depuis ce jour, il sembla se multiplier. Il assistait à toutes les réunions des sociétés populaires et les présidait souvent ; en même temps qu'il les échauffait de ses éloquents et mâles paroles, il participait à leurs publications, et son concours était acquis au journal qui tenait alors la position la plus périlleuse dans la presse.

Après les journées de juin, de nouvelles poursuites sont faites contre les sociétés politiques ; on voulait les soumettre aux dispositions

restrictives du code pénal de l'Empire. Cavaignac est de nouveau inculpé. Le 15 décembre, il paraît encore devant le jury, et nous qui écrivons ces lignes nous y comparaissons avec lui. Que dirions-nous de sa défense ? Qu'elle fut magnifique ? Ce ne serait pas assez, car elle était non seulement magnifique de style, mais elle était riche de savoir et pleine de grandes pensées. Cela devait être, puisque les grandes pensées viennent du cœur, et que Godefroy Cavaignac était homme de cœur avant tout.

Ses vues n'ont pas toujours eu l'assentiment de toutes les fractions du parti démocratique, mais dans toutes on a estimé son caractère, et dans toutes on avait foi dans sa parole et on se confiait à ses intentions.

Carrel estimait Cavaignac et l'aimait ; Garnier-Pagès le plaçait au nombre des hommes qui nous honoraient.

Les tracasseries du pouvoir amenèrent la dissolution de la société des Amis du Peuple ; le parti démocratique se constitua sur d'autres bases. Ce n'est pas le moment d'apprécier l'évolution qui se fit alors ; nous ne voulons qu'énoncer des faits. La société des Droits de l'Homme se fonda ; quelque temps après se créa aussi l'association pour la liberté de la presse. Cavaignac fut élu président de la société des Droits de l'Homme, et souvent, comme vice-président, il dirigea les discussions du comité de la presse, qui comptait dans son sein Lafayette, Voyer-d'Argenson, Carrel, Garnier-Pagès.

Arrivèrent les néfastes journées d'avril. L'orage de la persécution vint fondre sur les sociétés politiques ; on les accusa d'avoir poussé à la guerre civile. Le temps viendra où on pourra nettement s'expliquer sur ces douloureux événements ; aujourd'hui on ne peut pas encore faire l'histoire de cette époque. Attendons.

La société des Droits de l'Homme fut surtout en butte aux plus violentes récriminations. Cavaignac l'avait organisée et présidée depuis sa fondation ; on le traqua et on l'incarcéra. On sait sa fuite de prison et son long exil en Angleterre.

Après l'amnistie de 1837, Cavaignac revint en France embrasser sa mère et sa sœur, sa mère, de laquelle il ne reçut jamais un faible conseil, et qui ne lui adressa jamais un reproche. Elle comprenait les devoirs de la position que son fils occupait dans le parti radical ; elle se résignait. Puisse le coup qui vient de la frapper ne pas abatre sa noble fermeté !

De retour en France, Cavaignac ne cessa pas de défendre ses opinions et de servir son parti. Laissant de côté les moyens de 1834, il se livra à l'exposition et à la défense de ses principes par la voie de la presse. Le *Journal du Peuple* reçut de lui de nombreux articles, et il était, au moment de sa mort, chargé de la direction du journal *la Réforme*.

On le voit, dans cette vie que nous n'avons fait qu'esquisser, jamais de repos, jamais de jours joyeux, toujours la lutte, toujours le combat contre les hommes et choses qu'il croyait pernicieux à la France. Son amour tout entier était pour elle ; il était un de ses plus glorieux enfants parce qu'il était un de ceux qui

lui avaient voué le culte le plus sincère. C'est dans cet amour de la patrie que son intelligence se retrempait et qu'il puisait ses plus belles inspirations.

Cavaignac avait à un haut point le sentiment du beau et du juste. S'il recherchait la vérité dans l'ordre politique, il ne recherchait pas avec moins d'ardeur le beau dans les arts et dans les lettres. Si sa vie n'eût pas été si remplie par la politique, on l'aurait compté au nombre de nos plus illustres écrivains. Oui, sa vie a été remplie dignement, car elle a été laborieuse ; elle a eu de l'unité, et nous ne connaissons rien qui en puisse ternir l'éclat. Aussi, la mort de Cavaignac nous a-t-elle causé une poignante douleur. Nous savions bien sa dangereuse maladie, mais nous espérions encore. On se fait toujours illusion quand il s'agit de l'existence de ceux qui nous sont chers.

Maintenant, quand une tombe s'ouvre pour recueillir les restes mortels d'un de nos camarades politiques, nous tressaillons, nous tournons nos regards vers un passé si laborieux pour eux, puis nous nous comptons, et nous voyons combien la mort en a déjà décimé. Alors la douleur présente s'augmente de tant d'autres douleurs mal effacées, et nous nous demandons si ces hommes que nous perdons, que nous regrettons à tant de titres, trouveront de dignes successeurs, si leurs traditions de désintéressement et d'abnégation se perpétueront, si d'autres viendront pour continuer leur œuvre suivant les nécessités des temps et les besoins de la société.

Cavaignac a vécu, comme Carrel, d'Argenson, Garnier-Pagès, en homme de cœur et de dévouement. Ceux qu'il a combattus n'en conviendront pas aujourd'hui, cela se conçoit ; mais plus tard ils diront avec nous qu'il avait de brillantes qualités et de nobles sentiments.

A-t-il voulu pour son époque des institutions qu'elle n'était pas disposée à admettre ? C'est ce qu'on pourra soutenir. Ce qu'on ne contestera pas, c'est la pureté de ses intentions, la vigueur de sa pensée, la force de ses principes, la fermeté de son caractère. Ce qu'on sera obligé de reconnaître, c'est qu'il n'a jamais fléchi devant les puissants du jour et qu'il les a constamment signalés comme les auteurs de l'abaissement de la France. L'histoire dira si sur ce point il s'est trompé, si le drapeau glorieux de la France, qu'il a planté un des premiers sur les pavillons des Tuileries le 29 juillet 1830, a brillé de tout son éclat, et si ses nobles couleurs sont pures de toutes taches.

Nous avons cité textuellement, dans notre numéro du 2 mai, la fin de l'une des formules d'abjuration exigées des évangelistes qui passent au catholicisme, et par laquelle on les fait maudire leurs parents qui les ont élevés dans la foi catholique, on les fait jurer d'attaquer la maudite doctrine évangélique par la parole, par le glaive, en secret et publiquement, par la force et par la ruse.

Le journal religieux de Lyon nie l'existence de cette formule : les jésuites nient toujours. On la trouvera tout entière dans les documents sur la *profession de foi* d'un écrivain de l'église catholique romaine, publiée par MOHNKE à Greifswalde, en 1822.

Cette profession de foi a été surtout employée en Hongrie.

## Feuilleton du Censeur. — 9 Mai.

### JEANNELLE.

CHRONIQUE PROVENÇALE.

#### SUITE DU CHAPITRE IV.

Après une heure de marche, Gudule et sa nièce arrivèrent, et Jeannelle retrouva Francisque avec une grande joie.

Le fils du vaudois revint Jeannelle avec un vif plaisir, et l'embrassa tendrement.

— Petite sœur, lui dit-il, tu as dû bien trembler durant le siège ?

— Oui, frère ; d'abord pour toi et ensuite pour lui.

Et la pauvre enfant essuya ses yeux humides.

— Ne pleure pas, reprit Francisque ; il ne faut jamais désespérer.

— Et quelle espérance puis-je conserver ?

— Dieu est puissant ; et qui t'a dit que ton libérateur est mort ?

— Frère, regarde là-bas ce rocher ; un homme qu'on en a précipité peut-il exister encore ?

— Et si un arbuste l'avait retenu dans sa chute ? si un étranger avait vu et sauvé ce malheureux dévoué à la mort ?

— Que dis-tu ? s'écria Jeannelle hors d'elle-même ; ne m'abuse pas, ne fais pas naître un fol espoir dans mon cœur.

— Ma sœur, il faut du courage dans la joie comme dans la peine... Sois calme, de Latour vit.

— O mon Dieu ! murmura Jeannelle en tombant rudement par terre.

Son frère la releva, la réchauffa sur sa poitrine. La crise passa peu à peu ; la jeune fille reprit ses sens. Elle se jeta à genoux, et remercia Dieu.

Francisque essaya de calmer ses transports de joie, et reprit :  
— Silence sur tout ceci, bonne sœur ; un mot pourrait perdre celui que tu aimes. Sache qu'il passe ici pour un soldat protestant ; si Michel savait la vérité, le commandant de Mornas n'échapperait pas aux coups de ce fanatique.

— J'aurai du courage, Francisque ; mais je veux voir mon libérateur.

— Impossible ; il souffre, et une pareille émotion ne pourrait lui faire que du mal.

— Il faut que je le voie cependant, reprit Jeannelle avec fermeté.

— Tu le veux ?

— Je le veux.

— Viens, suis-moi.

Le frère et la sœur montèrent secrètement à la chambre du malade.

Cependant les soldats huguenots faisaient retentir les environs de l'éclat de leurs chansons. Latour, en entendant ces voix qui lui étaient connues, s'habilla à la hâte, afin d'être prêt à partir au premier signal ; il savait que si ses ennemis venaient à le reconnaître sous la casaque du soldat, aucune merci ne lui serait faite.

La porte de la chambre s'ouvrit en ce moment.

— Francisque, est-ce vous ? s'écria Edouard en portant par précaution la main sur la garde de son épée.

— Oui, répondit le fils de Jérôme ; c'est moi... et une autre.

— Qui donc ?

— Moi, dit Jeannelle en s'avançant timidement.

Une rougeur subite colora son visage. Latour allait se précipiter vers la jeune fille, il allait la presser dans ses bras ; puis, comme craignant d'effrayer sa pudeur, il lui prit la main et la baisa avec amour. Deux grosses larmes s'échappèrent de ses yeux.

— Que t'avais-je annoncé ? dit Francisque ; le voilà tout ému, et j'ai bien peur que ta visite ne nuise à sa convalescence.

— Non ! non ! s'écria l'amant de Jeannelle, le bonheur hâtera ma guérison.

— Dieu le veuille ! reprit le huguenot ; mais, quoi qu'il en soit, je vous conseillerais de partir au plus vite. La maison est pleine de protestants ; ils vous connaissent, et j'aurais un éternel regret s'il vous arrivait quelque malheur.

— Je partirai, mais une séparation va me paraître bien cruelle, répondit le général en regardant tendrement Jeannelle.

La fille adoptive du vaudois jeta sur Edouard un regard d'une ineffable expression.

Francisque partit et les laissa seuls.

— Jeannelle, dit le catholique, Dieu me ménage une entrevue avec vous ; nous sommes seuls dans cette chambre...

La jeune fille se recula instinctivement.

— Vous avez peur de moi, continua Edouard en se rapprochant de son amante, c'est mal ; la confiance doit toujours marcher de pair avec l'amour.

— C'est que, monseigneur, répondit en hésitant la sœur de Francisque, je ne sais s'il est convenable que je me trouve seule avec vous ici.

— Et qui pourrait le trouver mauvais ? qui oserait me soupçonner d'indécence ? Serait-ce vous, Jeannelle ? s'écria de Latour avec un geste plein de noblesse.

— Oh ! non, Edouard, répondit la nièce de Gudule ; je vous aime trop pour cela.

— Vous m'aimez ! Merci de cet aveu, Jeannelle. Vive Dieu ! il me tardait d'apprendre de votre bouche même que mon affection trouvait

quelque écho dans votre cœur. Ce mot si doux que vous venez de prononcer semblerait rendre mon bonheur parfait ; il y manque cependant quelque chose.

— Et quoi donc ? répondit Jeannelle avec un peu de méfiance.

— Je ne sais s'il est bien délicat de vous faire cette demande ; mais je voudrais vous entendre me jurer de n'appartenir à aucun autre qu'à moi.

— Je le jure, dit sans hésiter la nièce de Gudule.

— Et maintenant, douce fiancée, ajouta le baron avec amour, venez sur mon cœur, car vous serez mon épouse devant Dieu et devant les hommes.

Francisque entra en ce moment, et frôna le sourcil en voyant Jeannelle dans les bras du général.

— Monsieur de Latour, un cheval sellé est là-bas ; partez au plus tôt, je vous en supplie, dit-il avec quelque amertume.

— Adieu donc, Jeannelle ! s'écria le baron avec douleur ; au revoir, Francisque, mon excellent ami !

Le commandant de Mornas lança son cheval sur la route de la Baume, et long-temps il vit une main blanche agiter un mouchoir en signe d'adieu.

#### CHAPITRE V.

Trois morts qui se portent bien.

Le soleil commençait à colorer l'horizon ; un homme, soigneusement enveloppé dans un grand manteau brun, parut dans le sinueux sentier qui conduit jusque dans le vallon de la Baume. L'air était froid ; une légère giboulée avait, durant la nuit, moucheté les aigrettes vertes des pins. Notre voyageur jeta un rapide regard sur le camp catholique dont les nombreuses tentes se déroulaient à ses pieds, sembla hésiter un moment et se dirigea ensuite avec vitesse vers le pavillon du général en chef. La sentinelle le reconnut et le salua militairement. Il entra. Personne dans l'intérieur. Un lit de camp s'offrait à ses yeux, il s'y étendit pour se délasser des fatigues d'une longue route. Des voix se faisaient entendre dans la pièce voisine où cinq personnes étaient réunies ; la conversation roulait sur le siège de Mornas, car toutes elles avaient assisté à cet assaut mémorable. Je me trompe ; deux d'entre elles ne prirent aucune part à l'action, enfermées qu'elles étaient dans les caves du château par les ordres de Croustillac.

— Il faut avouer, disait l'un, que si nous avons autant de succès à la Baume qu'à Mornas, mieux vaudrait pour nous mener nos mulets à l'abreuvoir que de tenir le mousquet.

— Si ce coquin de Croustillac ne m'avait pas fait enfermer, disait un autre, le baron des Adrets entrerait dans la ville sans coup férir, et nos biens nous étaient conservés.

— Les traitres ! s'écria le voyageur.

— Y a-t-il quelqu'un dans la pièce voisine ? demanda l'un des interlocuteurs ; il me semble avoir entendu du bruit.

Encore une journée de pairs ! Mais celle-ci est la plus complète que nous ayons eue depuis que le ministère se plaît à distribuer ses faveurs en détail, comme pour mieux en faire sentir le prix à ceux à qui il les fait attendre.

Ce n'est pas le *Moniteur* qui nous annonce la nouvelle promotion ; c'est le *Journal des Débats* qui semble avoir revendiqué le privilège de faire connaître le premier au public ces grands actes politiques du cabinet.

Les élus d'aujourd'hui sont au nombre de sept, ce qui porte à vingt-deux le chiffre des pairs de récente création. Ce sont MM. Deffaudis, ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres, Guesnier, membre du conseil général de la Gironde ; le baron de Crouseilles, conseiller à la cour de cassation ; le comte de Chastellux, chevalier d'honneur de M<sup>me</sup> Adélaïde ; Girard, maire de la ville de Nîmes ; Lacoste, préfet des Bouches-du-Rhône ; le vicomte Napoléon Duchâtel, préfet de la Haute-Garonne.

Cette dernière promotion est encore plus insignifiante que les précédentes. On remarquera que le château en a encore sa part, et que M. Duchâtel est un excellent frère. Mais pourquoi donc, si les préfets sont aptes à siéger à la chambre des pairs, — et aujourd'hui il y en a bien une dizaine qui y ont un siège, — ne fait-on pas rapporter la disposition qui leur interdit l'entrée de la chambre des députés ?

Bulletin de la Bourse de Paris du 6 mai 1845.

Point de cours avant l'ouverture. Le 3 0/0 a ouvert au parquet à 85 75 ; il est tombé à 85 70, et il est resté demandé à 85 75 au parquet et dans la coulisse.

La hausse a été beaucoup plus forte sur le 5 0/0. Cette valeur est montée à 121, et elle a fermé au parquet à 120 95. Après la clôture, elle est restée demandée à 121 25.

Trois pour cent.....	85 60	Caisse Lafitte.....	1110 »
Quatre pour cent.....	» »	Obligations de Paris.....	1475 »
Quatre et demi pour cent.....	115 »	<b>CHEMINS DE FER.</b>	
Cinq pour cent.....	120 85	Saint-Germain.....	1045 »
Emprunt de 1844.....	86 15	Versailles (rive droite).....	520 »
Trois pour cent belge.....	» »	— (rive gauche).....	325 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	101 3/4	Paris à Orléans.....	1205 »
Cinq pour cent belge.....	105 1/2	Paris à Rouen.....	1082 50
Cinq pour cent napolitain.....	102 »	Rouen au Havre.....	867 50
Cinq pour cent romain.....	104 »	Avignon à Marseille.....	1010 »
Cinq pour cent portugais.....	67 1/2	Strasbourg à Bâle.....	262 50
Trois pour cent espagnol.....	40 1/8	Chemin du Centre.....	815 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »	Montpellier à Cette.....	» »
Banque de France.....	3285 »	Bordeaux à la Teste.....	205 »
Comptoir Ganneron.....	1110 »	Mulhouse à Thaan.....	» »
Banque belge.....	625 »	Paris à Sceaux.....	» »

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 4 mai.

La discussion sur l'armement des fortifications continue.

M. DE SCHAUMBURG dit quelques mots en faveur du projet de loi.

M. JOLY : J'ai repoussé et je repousse encore les fortifications de Paris ; je les trouve dangereuses pour la liberté et inutiles pour la défense du pays. Je viens donc voter contre leur armement.

Sous le rapport de la liberté, les fortifications de Paris ont changé les conditions du gouvernement représentatif. Nous l'avions senti en 1841. Nous avions demandé des précautions, on nous dit aujourd'hui qu'elles sont complètement illusoires.

En 1841, M. Guizot disait pour défendre la loi : « Nous entendons fortifier le pouvoir en même temps que donner des gages à la paix générale. » Il terminait ainsi son discours : « Le vrai caractère de la mesure, c'est la paix d'une part, la forte organisation du pouvoir et de la sécurité publique de l'autre. » Ainsi, le ministère avait pour but non de fortifier le pays, mais de fortifier le pouvoir. (Mouvement.)

L'honorable député insiste sur ces considérations. Il rappelle ensuite l'article 7 de la loi de 1841, d'après lequel Paris ne peut être érigé en place de guerre qu'en vertu d'une loi spéciale. Lors du vote de cet article, M. le ministre de la guerre prétendait qu'une simple ordonnance devait suffire. Il se rendit enfin aux observations de la gauche, et consentit à la rédaction de l'article. L'honorable M. Barrot insista pour qu'il fût bien entendu que l'article s'appliquerait non seulement aux servitudes, mais sous tous les rapports, et ce fut sous cette réserve que l'article, accepté par le gouvernement, fut adopté.

M. ARAGO : Prenant les fortifications pour un fait accompli, je

n'examinerai que la question soulevée par le projet de loi ; je me demanderai seulement s'il est nécessaire d'avoir des crédits pour la fabrication du matériel qui doit servir à l'armement des fortifications : ce sera pour moi une question d'arithmétique.

On vous a dit que par le concours de toutes nos fonderies nous ne pourrions obtenir que 900 pièces de canon par an. Si cela était vrai, il faudrait voter le crédit ; mais cela est inexact.

Il fut un temps où l'industrie métallurgique était fort arriérée en France : c'était à cette époque si maltraitée dans le rapport, je veux parler du commencement de votre révolution. Eh bien ! à cette époque qui a si peu contribué, dit-on, au perfectionnement de notre artillerie, savez-vous combien on fondait de pièces de canon ? On fondait par an 7,000 pièces de canon de bronze et 13,000 en fonte. (Mouvement général.) Les chiffres sont là, publiés par les élèves de Monge, la cheville ouvrière de l'œuvre.

Est-ce que depuis cette époque nos établissements sont tellement réduits que nous ne puissions en attendre que 900 canons par an ? Je l'accorde ; mais si la nécessité se présente, vous trouverez dans l'industrie privée des secours que vous n'avez pas suffisamment appréciés dans le rapport. Je suis autorisé à dire par un fondeur des plus habiles et non des plus considérables de Paris qu'il est en mesure de fonder, et à des conditions modérées, 50 pièces par jour, 1,500 par mois. (Mouvements divers.)

J'affirme que l'industrie n'éprouverait aucun embarras à vous fournir 2,000 pièces en une année, en un mois même. Mais, dit-on, l'industrie n'est pas préparée à ce travail. A quoi n'est-elle pas préparée ? A fondre ? Vous n'avez donc pas visité les ateliers de M. Hallette, à Arras, ceux de M. Schneider, ceux de M. Cavé ? Vous n'avez donc pas vu les pièces immenses qu'ils fondent ? Ces fonderies fabriquent des cylindres de deux mètres de diamètre, et vous voulez qu'elles reculent devant l'alésage d'un canon ! L'industrie privée, je le répète, est en mesure de fournir en un mois tous les canons nécessaires pour armer les fortifications de Paris et à des conditions très-raisonnables.

Mais, dit-on, pourquoi ne pas les fondre, puisqu'on en aura besoin un jour ? C'est que l'art est en progrès. (Interruption.) Messieurs, ce n'est pas la première fois que je me vois arrêté par les murmures de la chambre. J'avais tort sans doute, puisque la chambre murmurait, et cependant les faits m'ont donné raison.

On murmurait la première fois que j'ai parlé de télégraphe électrique, et vous avez voté un crédit pour en faire l'essai. J'ai fait aussi l'éloge des balles cylindriques coniques, et on murmurait. Aujourd'hui cependant tous les corps de l'armée du maréchal Bugeaud sont armés de balles coniques. J'ai dit qu'il fallait employer au port d'Alger de gros matériaux au lieu de petits ; l'expérience m'a encore donné raison. La chambre voit que ce ne sont pas toujours des idées hasardées que j'apporte devant elle.

Si l'on fait sur le boulet les expériences qui ont si bien réussi sur la balle, il est bien évident que votre matériel fondu cette année sera à rejeter l'année prochaine. Je prétends qu'il ne faut pas fonder d'artillerie aujourd'hui ; vos armes seraient de rebut d'ici à un an.

Quel est le moyen d'action le plus puissant dû au génie de Vauban ? C'est le tir par ricochet ; mais ce tir est borné à 600 mètres. Eh bien ! avec la carabine dont je viens de parler, on tuerait à la même distance tous les canonnières. Cela vous fera juger de l'importance des perfectionnements qui se préparent dans l'offensive ; il faut faire les mêmes perfectionnements dans la défensive.

Vous avez une enceinte continue ; la population, trompée par des militaires, ne croit pas à son efficacité. Inondez les fossés, et le peuple ne croira plus à l'escalade. Ces fossés sont perméables, dit-on ; je ne nie pas qu'il faille mettre de la glaise çà et là ; mais l'eau tiendra sans même que la contrescarpe soit revêtue.

Les ministres se sont préoccupés exclusivement de leurs canons. S'ils avaient voulu, la ville aurait contribué à faire exécuter au Pont-Neuf un barrage admirable, et alors, par un procédé des plus simples, une force de 5 à 6,000 chevaux aurait élevé à 50 mètres, à la hauteur moyenne des fortifications, toute l'eau nécessaire pour inonder les fossés, dans l'espace d'un jour et demi.

Il est une autre invention, puisqu'on parle d'armes, dont on s'occupe fort peu. Il y a peu de temps, un Américain imagina pour la défense des places un fusil à vapeur qui, par un mouvement ingénieux, peut se mouvoir horizontalement dans tous les sens. On l'a essayé contre un mur, et il n'en est pas resté un décimètre qui ne fût percé.

Le duc de Wellington, qui vit une épreuve de cette arme, dit une parole remarquable : « Désormais l'assaut est impossible. » En effet, Messieurs, un tireur placé dans la seule fente d'une meur-

trière peut avec cette arme mettre un régiment en coupe réglée, le frapper au pied, à la tête, au centre, le couper en morceaux. (Mouvements divers.)

Voilà des armes qu'il conviendrait de faire exécuter ; je ne dis pas qu'on les fabriquerait en un mois, mais du moins s'en est-on occupé ? Nullement, et je suis étonné que le corps du génie, qui est si instruit, ne songe pas à ces essais plutôt que de s'occuper à fondre des canons.

Je citerai un autre perfectionnement. Je m'honorerai toujours d'avoir été en relations suivies avec le général Haxo. Il était vaincu que ce serait dans un siège un excellent moyen de défense que de pouvoir, de la place, éclairer les travaux des assiégeants pendant la nuit. Le jour, les travaux de siège n'avancent pas vite ; la nuit, quand il fait clair de lune, les travailleurs sont encore bien exposés. Eh bien ! que faudrait-il pour éclairer à toute heure de la nuit les travaux des assiégeants ? un appareil fort simple. Il suffirait d'employer ces lentilles à l'aide desquelles notre pays a fait les plus magnifiques phares de l'univers.

Une voix : Cet appareil exposerait les assiégés !

M. ARAGO : On n'exposerait qu'une chose de nulle valeur et facile à rétablir.

Quelle est votre idée, me dira-t-on, quant à l'emploi de l'argent qu'on vous demande ? Je voudrais qu'on mit en état les fortifications de nos côtes : c'est là qu'est le danger le plus grand. Je ne commettrais pas une indiscretion en disant que le port du Havre est aujourd'hui accessible à la navigation à la vapeur. Une semaine après une déclaration de guerre, l'entrée du port serait détruite. En une marée, grâce aux vaisseaux à vapeur, on détruirait le port du Havre et la ville. Travaillez à cela et non à des canons faciles à fondre.

On s'imagine que les fortifications du côté de la mer ont été soignées ; il n'en est rien. Reportez sur Toulon et sur le Havre les dépenses que vous voulez faire, je suis prêt à voter les 18 millions. Elles sont en ruine. On leur accorde une allocation annuelle de 2,400 f. Je tiens d'une autorité compétente que cela ne suffit pas à l'entretien des cheminées des corps de garde. (Rires et mouvement.) Les étrangers sont tous étonnés de l'état d'abandon des fortifications de Toulon.

Croire que tout est découvert est une erreur profonde, c'est prendre l'horizon pour les bornes du monde.

Je voudrais pouvoir m'arrêter là. J'ai examiné la question en prenant les forts tels qu'ils sont. Je suis fâché que le rapport me force à faire une citation ; le rapport dit que l'on n'armera les forts qu'avec des canons de 16, afin que l'ennemi, maître des pièces, ne puisse exercer aucune action sur l'enceinte.

Eh bien ! je vais prouver qu'un boulet de 48, parti de Vanves, dépasserait le mur d'octroi de 1,040 mètres ; qu'un boulet de 48, parti de Montrouge, le dépasserait de 1,740 mètres ; qu'un boulet de 48, parti de Bicêtre, le dépasserait de 2,340 mètres.

J'ajouterai, quant aux bombes, qu'il n'y a pas un seul des forts qui ne puisse envoyer des bombes dans Paris : Charenton, à 2,400 mètres en dedans du mur d'octroi ; Romainville, à 2,600 ; Issy, à 2,200 ; Vanves, à 2,700 ; Montrouge, à 3,400 ; Bicêtre, à 3,700 ; Ivry, à 4,500. De sorte que les deux tiers de Paris pourraient être couverts de bombes par l'artillerie des forts.

Je prie la chambre de m'excuser si je suis entré de nouveau dans ces détails. Je l'ai fait parce que la question a été soulevée par le rapport. (Marques d'approbation aux extrémités.)

La séance est levée.

(Correspondance particulière du GENSUR.)

Séance du 6 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. PIÉRON dépose des pétitions signées par un grand nombre d'habitants d'Arras contre l'armement des fortifications.

MM. Marquis, de Loyne et Proa déposent des rapports sur des projets de loi d'intérêt local.

M. Clappier écrit pour demander un congé motivé par la mort de sa mère. — Accordé.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE présente à la chambre un projet de loi portant demande d'un crédit de 10,500,000 f. pour le curage de la petite rade de Toulon et la mise en état de défense de ce port, et d'un autre crédit de 2,500 f. pour l'amélioration du port de Port-Vendres. Ces crédits seront répartis sur six exercices.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'armement des fortifications de Paris.

M. ARAGO demande la parole pour expliquer une partie de son discours d'hier.

— Erreur, répondit-on ; le comte de la Susse, qui l'habite, n'est pas encore de retour.

— Qui sait quand il reviendra ?

— Ma foi, je l'ignore. Ses lubies lui reprennent de plus belle ; au lieu de diriger l'armée, il passe son temps à pleurer sa fille.

— Et cela depuis dix-huit ans.

— Sans compter que lorsqu'il la perdit c'était une enfant d'un an tout au plus ; je m'en souviens parfaitement, moi, dit le plus vieux de la troupe. On assiégeait une ville huguenote ; les assiégés font une sortie, nous repoussent, et pendant que le comte donnait des ordres à l'arrière-garde, quelque bohémienne s'empara sans doute de son enfant. Depuis lors, ce n'est plus le même homme ; la tête lui manque dans le danger, et la preuve, c'est qu'il n'est arrivé à Mornas avec ses soldats qu'après la prise de la ville...

— Ne parlons plus de ce siège, dit quelqu'un, car je n'y puis songer sans penser à ce coquin de Croustillac.

— Pas de colère, ajouta un autre ; laissons en paix les trépassés, car, grâce à Dieu, Croustillac est mort et enterré.

— Pas encore, capé de biou ! s'écria le voyageur d'une voix de tonnerre en se présentant aux regards des soldats stupéfaits. Ah ! j'en ai entendu de belles ! et cette tente contient une fameuse nichée de traîtres !

— Ce n'est pas moi qui voulais trahir ! s'écrièrent tous les accusés à la fois.

— Vous valez pas mieux les uns que les autres, reprit le Gascon. Sentinelle, à moi ! Gardez à vue ces coquins-là.

Pendant que, grâce au ton impérieux du soldat-domestique, on obéissait à ses ordres, un grand tumulte se faisait dans le camp, et le comte de la Susse arrivait avec sa petite troupe si maltraitée par le baron des Adrets. Le général descendit dans sa tente sans mot dire, et appela l'aumônier.

— Monsieur, dit-il à l'ecclésiastique, préparez deux services funèbres, un pour mon lieutenant de Latour, et l'autre pour ma pauvre Jeanne que j'ai pleuré depuis longues années ; priez surtout pour Edouard. Quant à ma fille, Dieu me l'a ravie dans son enfance, et c'est un ange de plus au ciel. Adieu, Croustillac, ajouta-t-il en serrant fortement la main au Gascon.

— Général, dit celui-ci, il y a des traîtres gardés à vue...

— Quel âge as-tu, mon ami ? interrompit le comte.

— Cinquante ans, Monseigneur.

— Tu avais donc trente-un ans quand on me l'a ravie ?

— Qui, Monseigneur !

— Eh ! ma pauvre fille donc ! Était-elle dans le camp ?

— Mon général, je ne fis pas cette campagne.

— Si tu savais comme elle était jolie !...

— Pardon, excuse, général, mais il y a des traîtres...

— Des traîtres ! fais-les pendre, répondit la Susse avec distraction. Et puis, tirant son épée avec rage, il s'écria : Et puisse-je vous tuer aussi, hommes dénaturés qui m'avez pris mon enfant ! Ma Jeanne, ma petite Jeanne, ils me l'ont volée ces huguenots ! ils se sont partagé ses membres,

et les ont mangés comme des cannibales !

Et le malheureux père, en proie à une horrible frénésie, faisait voler tout en éclats sous le tranchant de son épée. On le laissa faire ; les médecins savaient que la crise ne pouvait finir que faute de forces. On le releva enfin, éteint de fatigue, et, quand le prêtre lui annonça que le service pour sa fille allait commencer, il se rendit paisible à la chapelle, et donna même quelques ordres avec une assez grande présence d'esprit. Après la messe pour son enfant en vint une pour le commandant de Mornas. Tous les assistants accordèrent des larmes à cette existence si fatalement brisée ; tous se rappelaient la bravoure, l'amabilité de celui dont le nom glorieux était mêlé aux hymnes funèbres. Le *De profundis* venait d'être entonné... Tout-à-coup des cris aigus, des exclamations, des vivats interrompent l'office divin ; le nom de Latour est bientôt dans toutes les bouches. Le jeune général venait d'arriver dans le camp catholique, et, à son entrée dans l'église, il ne fut pas peu étonné d'assister à son propre service. On s'empressa autour de lui ; chacun bénissait une heureuse erreur. Le conseil, auquel manquaient les lumières du jeune héros, s'assembla aussitôt, et le siège de la Baume fut immédiatement décidé.

Ce fut en vain que des Adrets barcela les catholiques. Le retour de leur lieutenant les avait remplis d'enthousiasme ; tous avaient cette intrépidité qui anime le soldat lorsqu'il a confiance en son général. Le commandant huguenot battu, la Baume ne put espérer de résister aux efforts des assiégeants. Les vivres diminuaient ; plus d'un père sentit faiblir son énergie à l'aspect de son enfant mort de faim. Les vainqueurs de Mornas durent, à leur tour, faire des propositions. Le père Jérôme, le pasteur Hiller et Jeannelle furent envoyés en députation auprès du comte de la Susse qui les reçut seul ; de Latour était allé avec un escadron à la rencontre d'un détachement de luthériens. Les ambassadeurs furent introduits. Jeannelle prit la parole et implora, les larmes aux yeux, la clémence du vainqueur. Le général, tout ému, promit de faire grâce à la ville, et s'approchant du père Jérôme :

— Est-ce là votre enfant ? dit-il.

— Non, Monseigneur, répondit le vieux vaudois. Jeannelle n'est que ma fille adoptive.

— Votre fille adoptive ? ajouta le comte en soupirant ; n'est-ce pas qu'elle vous aime et vous vénère ? n'est-ce pas qu'elle prodigue à vos vieux ans ces tendres soins qui sont inconnus pour moi ?

— Vous n'avez pas d'enfant, Monseigneur ? reprit Jérôme Leclerc.

— Non, répondit la Susse. Dieu me l'avait donnée, Dieu me l'a ôtée ; que son saint nom soit béni !

Et le général catholique se promenait à grands pas en essayant deux grosses larmes qui coulaient sur ses joues ; il garda le silence pendant un instant, puis il s'écria d'une voix forte :

— Ils me disent que je suis fou, parce que depuis dix-neuf ans je pleure ma petite Jeanne, parce que je ne puis m'empêcher de verser des pleurs

au fatal souvenir de ce siège de Cabrières !

— Dix-neuf ans ! Cabrières ! exclama le vaudois comme éclairé par une lueur subite.

— Oui, répondit avec inattention le comte.

— Monseigneur, répondit le père adoptif de Jeannelle, Monseigneur, les paroles que vous venez de prononcer...

Il n'en put pas dire davantage ; ces mots se heurtaient incohérents dans sa bouche, et une émotion violente avait jeté tous ses sens dans une complète prostration. Tous les témoins de cette étrange scène ne savaient comment s'expliquer le trouble qui venait de s'emparer du vieux huguenot. Il sembla faire un violent effort sur lui-même ; puis, s'avançant résolument près du général, il lui dit :

— Monsieur le comte, vous avez eu le malheur de perdre une fille ?

— Oui, Monsieur.

— Au siège de Cabrières ?

— Oui, Monsieur.

— Votre tente était plantée à l'avant-garde du camp catholique ?

— Oui ! oui ! s'écria de la Susse en proie à une agitation inexplicable.

— A l'intérieur et dans un berceau...

— Ma fille ! ma fille ! interrompit le général en s'élançant sur son interlocuteur, ma fille ! rendez-la-moi !

Il tomba sans connaissance, et, en reprenant ses sens, il vit Jeannelle éplorée qui le couvrait de caresses en le priant de revivre pour son enfant. Le général, en pressant sa chère Jeanne sur son cœur, put se convaincre que tous, huguenots et catholiques, prenaient une part sincère à cette joie d'un père qui retrouve son enfant après dix-neuf ans de regrets et de larmes.

Le baron de Latour arriva au milieu de cette fête attendrissante.

— Jeannelle ici ! dit-il avec étonnement.

— Jeannelle ! tu la connais ? tu connais mon enfant ? répondit le comte de la Susse en pressant avec orgueil la jeune fille dans ses bras.

— Ma libératrice votre fille ! reprit Edouard au comble de la stupefaction.

— Oui, Monsieur, dit le vieux vaudois ; Jeannelle a retrouvé son père, et, toute dure qu'est une séparation pour moi, je n'ose verser des pleurs au milieu de la joie générale.

— Vous, nous quitter ! s'écria Jeannelle, vous ne le ferez pas ; vous resterez avec nous, n'est-ce pas, mon père ? ajouta-t-elle en s'adressant au comte de la Susse.

— Oui, répondit celui-ci, restez, homme vénérable, vous qui m'avez appris à estimer mes ennemis dans la foi.

— Général, dit le baron de Latour en rougissant, Jeannelle m'a sauvé la vie ; j'ai aimé pauvre paysanne, je l'aime encore noble damoiselle...

— Et tu l'aimeras encore mieux quand elle sera ta femme, ajouta le père de Jeannelle en plaçant la main de sa fille dans celle d'Edouard.

Le mariage se fit dans la Baume même, où les assiégeants furent traités comme amis.

C. SEXTIUS. (Mémorial d'Arr.)

En parlant hier, dit-il, des établissements privés qui pouvaient fonder nos canons, j'ai dit qu'un industriel avait déclaré pouvoir fonder 50 canons par jour. Je tiens à dire à la chambre comment ce renseignement m'est venu. Un magistrat célèbre par son savoir me raconta qu'un fondeur lui avait dit pouvoir fonder 50 canons en un jour. Il trouvait ce chiffre considérable. Je n'avais pas alors l'intention de parler; mais quand je me fus décidé à prendre part à la discussion, j'allai en quelque sorte espionner le magistrat que je viens de citer et qui m'assura de nouveau que le chiffre de 50 canons était bien celui qu'on lui avait dit. J'ai tenu à avoir en main le modèle de soumission qu'aurait pu souscrire le fondeur, et j'ai envoyé chez lui un de mes amis. Cet industriel s'engagea tout à fait à faire des canons, mais il ne peut s'engager sur le chiffre; il ne veut pas fixer la quantité des canons.

J'ai désiré savoir si cela changerait quelque chose à la question telle qu'elle était posée par moi; j'ai poursuivi mon enquête, et j'ai su qu'un lieu d'un établissement il en faudrait cinq ou six, mettez dix si vous voulez, pour fabriquer les 50 canons.

Voilà l'état des choses, et la discussion doit s'établir non sur la possibilité de fonder les canons dans une seule usine, mais sur la possibilité de les fabriquer dans cinq, six, huit ou dix si l'on veut.

J'ai dit d'ailleurs qu'au temps de notre première révolution on avait fondu en un an 7,000 pièces en bronze et 13,000 en fonte. J'ai trouvé un renseignement dans un ouvrage de M. Biot. M. Biot avait été chargé de faire la préface d'un ouvrage auquel Monge attachait la plus grande importance. On sait que c'est Monge qui a fait faire les canons qui ont été fabriqués pour les guerres de notre révolution. On trouve dans le même précis qu'en neuf mois on a extrait des entrailles de la terre 13 millions de salpêtre, quand on n'en tirait d'ordinaire qu'un million par année. Trente fonderies pour les bouches à feu donnèrent 7,000 pièces en bronze et 13,000 en fonte, quand auparavant il n'y avait que quatre fonderies qui donnaient 900 pièces seulement par année.

M. ALLARD, rapporteur: Il faut ajouter que de toutes ces pièces il n'en existe plus une seule. Elles ont toutes été déclarées de mauvais service.

MM. Arago et Subervic: C'est avec ces mauvais canons que nous avons gagné nos batailles! (Approbation.)

M. TUGNOT DE LANOYE, commissaire du roi: M. Arago, après avoir dit qu'un seul établissement suffirait pour fonder 50 canons par jour, est convenu qu'il en faudrait au moins cinq ou six. Mais qu'importe le nombre des établissements? Qu'il y en ait plus ou moins, la dépense sera toujours la même. Or, voici un aperçu de la dépense que nécessiterait une pareille fabrication. En prenant pour base la fonderie de Strasbourg, on trouve que pour fonder 50 canons par jour, soit 18,700 par an, il faudrait une fonderie de 393,000 mètres carrés (rires), et que pour l'établir un capital de 20 millions serait nécessaire.

M. Arago vous a fait valoir beaucoup aussi les expériences qui se font actuellement à Vincennes. Il vous a dit que, n'en attendant pas le résultat, on s'exposait à fabriquer un armement qui ne pourrait pas servir. Je répondrai que les expériences de Vincennes sont de simples essais qui ne promettent encore aucun résultat. La question qu'elles ont pour objet de résoudre n'est pas abandonnée; mais il faut des années pour arriver à une solution, et l'armement de Paris ne peut ainsi rester en suspens. Au surplus, il serait facile d'approprier le matériel de l'armement d'après les résultats de ces expériences.

M. le commissaire du roi n'attache du reste qu'une médiocre importance aux découvertes dont M. Arago a parlé hier. La plupart ont été condamnées par le comité de l'artillerie ou des commissions spéciales comme impropres au service de la guerre; au bas d'un des rapports est le nom de M. Arago.

M. ARAGO: Je suis étonné que M. le commissaire du roi ait pris pour terme de comparaison la fonderie de Strasbourg. L'alésage est l'opération la plus difficile. Eh bien! à Strasbourg, on alèse les canons en se servant d'un banc de bois. La fonderie de Strasbourg est fort mal organisée, et je ne crois pas me tromper en disant qu'on choisit pour modèle un établissement qu'on va supprimer. Dans la plupart des fonderies, dans nos fonderies de Paris, on emploie une machine à vapeur. A Strasbourg, on fond des canons à l'aide d'un manège. (Rumeurs.)

M. Arago dit encore quelques mots sur des expériences relatives à des armes à feu. Il reproche à M. le commissaire du roi d'avoir fait adopter par la chambre un mousqueton sur lequel il est arrivé de nombreuses plaintes de la part d'un grand nombre de chefs de corps.

M. Paixhans veut prendre la parole. M. Allard exprime, comme rapporteur, le désir de la prendre aussi. Un court débat s'engage entre eux, et enfin M. Paixhans garde la parole, aux termes du règlement.

M. PAIXHANS: Il me semble que M. le commissaire du roi a répondu d'une manière insuffisante à M. Arago, et les assertions d'un homme comme M. Arago doivent être complètement discutées. (Très-bien!) Les faits que l'honorable M. Arago a cités sont vrais. (Ah! ah!) Mais, à mon avis, les conséquences qu'il en a tirées ne sont pas logiques. Je vais essayer de le prouver.

Oui, M. Delvigne a eu une idée heureuse, excellente. Lorsque cette idée se produisit, elle rencontra de l'opposition; cela est naturel, nécessaire. (On rit.) On chercha si d'autres avant lui n'avaient pas eu la même idée. On y mit beaucoup de bonne volonté, mais on ne trouva rien. M. Delvigne avait eu évidemment une idée neuve, une idée charmante. (Hilarité.) Cette idée doit changer un jour les conditions de la guerre; mais je ne dis pas quand, je ne précise pas d'époque. Autrefois on croyait que la carabine portait loin et juste; la moitié de l'opinion était fondée: la carabine portait juste. Aujourd'hui elle porte juste et loin. Elle était lente à charger autrefois, elle se charge vite aujourd'hui. Le procédé de M. Delvigne a été introduit comme élément dans le fait nouveau.

Trois officiers de différentes armes ont apporté leurs idées, les idées se sont mêlées, et maintenant nous possédons une arme qui, à 1,000 mètres, permet d'envoyer 16 balles sur 100 qui portent juste et fort dans un but de 4 mètres de large sur 2 de haut. Notre infanterie enfin possède une arme qui peut beaucoup changer la guerre, et qui assure à l'intelligence, à la vivacité de nos troupes une supériorité réelle sur l'ennemi.

Mais le perfectionnement est passé du canon au fusil; il n'y a donc pas à espérer que les perfectionnements du fusil remontent jusqu'au canon d'où ils sont venus. Autrefois, dans l'artillerie, on recherchait les grandes vitesses et les masses moindres. Dans le nouveau système, on prend les grandes masses et les vitesses moindres. Il ne faut pas espérer que l'artillerie atteigne désormais à des portées beaucoup plus considérables. Il n'y a donc pas lieu d'ajourner indéfiniment les travaux que le gouvernement vous demande.

M. Paixhans termine ainsi: M. Arago dit qu'on ferait mieux d'armer les frontières. D'abord on ne doit laisser la France désarmée nulle part; mais voyez combien M. Arago a mal étudié les chiffres. D'après les chiffres dont je parle, on demande en ce mo-

ment pour l'amélioration des ports, des côtes, des frontières, une somme totale de 88 millions.

M. Arago n'a pas parlé de la qualité des canons. Les canons de 92 étaient mauvais; or, on fait mieux la guerre avec de bons canons qu'avec de mauvais. On a dit que nous avions remporté des victoires avec nos mauvais canons; mais les armées étrangères étaient commandées par de vieux généraux usés et formées de paysans arrachés à leurs charrues. (Violents murmures à gauche.)

M. SUBERVIC: Vous calomniez les troupes de la révolution! c'est une infamie!

M. PAIXHANS rappelle quelle était l'activité de l'empereur en 1815. Il faisait tout. Qu'a-t-il fait avec son activité et son génie? Il avait trois mois; au bout de trois mois les places n'étaient pas armées. La place de la Fère avait besoin de munitions et d'armes. Les arsenaux étaient vides, le trésor était vide aussi. Et c'est en présence de l'Europe que vous voulez reculer devant l'armement! C'est devant de pareils enseignements que vous refuseriez les crédits qu'on demande! (Mouvements divers.)

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la démonétisation des monnaies de billon dépose son rapport.

M. DE LAMARTINE: J'écarterais du débat la question scientifique. C'est pour la cinquième fois que je prends la parole sur les fortifications de Paris; cette fois j'éprouve le bonheur de me trouver en parfaite harmonie avec les hommes qui ont voté les fortifications alors que je faisais de vains efforts pour les faire repousser.

Les fortifications armées sont-elles une nécessité? Les fortifications armées seraient-elles un sujet d'inquiétude pour la population? Voilà ce que je veux examiner.

Il n'y aura plus désormais que des guerres de coalition, des guerres politiques, des guerres pour le triomphe d'un principe; pour ces guerres, vous aurez besoin de toutes vos forces, car, vous le savez, il y aura d'un côté 250 millions d'hommes, et de l'autre 35 millions seulement. Il vous faudra alors porter toutes vos troupes et toutes vos ressources sur les frontières; le pourrez-vous si vous avez immobilisé plus de trois mille bouches à feu sur les fortifications de Paris? Le pourrez-vous lorsqu'il vous faudra laisser derrière vous des forces nombreuses pour garder ces canons et ces fortifications?

J'admets que l'armée étrangère envahisse la France, j'admets qu'elle pénètre jusqu'au cœur de Paris, qu'elle occupe la capitale avant d'avoir soumis la France tout entière; qu'arrivera-t-elle? La France se soulèvera; elle viendra enfermer et écraser l'ennemi dans ses murailles; les douze cent mille âmes de Paris se soulèveront d'ailleurs contre elle et la forceront de sortir. Alors qu'arrivera-t-elle? Elle sera écrasée de toutes parts, car la retraite lui sera devenue impossible. Une armée d'invasion dans les murs de Paris se trouverait donc dans la pire des situations. (Dénégations sur plusieurs bancs.)

Il est quatre heures, la séance continue.

## Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 5 mai.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté.

M. DE BRIGODE dépose un rapport sur des projets d'intérêt local.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente le projet de loi sur les caisses d'épargne et le projet de loi relatif à l'emprunt grec.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le rachat des actions de jouissance des canaux.

M. DARU, rapporteur, s'attache à établir qu'il faut perfectionner les voies de transport quand le pays sera sillonné de chemins de fer et de canaux. Alors, mais seulement alors, on pourra, par une mesure applicable à toute la France, abaisser les tarifs; mais le moment actuel n'est pas opportun.

On craint les hauts tarifs; mais la force même des choses les rend impossibles. Aussi le canal latéral à la Loire côtoie un fleuve où la navigation est libre. Le canal de Bourgogne, qui a abaissé définitivement ses droits, fait la concurrence au canal du Centre. Les canaux de Bretagne ont pour rivale la mer, où le cabotage établit des transports économiques. Dans toutes ces vallées de la Loire, du Rhône, du Rhin, de l'Yonne, de la Saône, du Doubs, où sont situés les canaux, on fait des chemins de fer. On a donc moins à redouter l'exagération des tarifs.

En conséquence, M. le rapporteur défend le tarif rémunérateur.

L'honorable membre critique en son nom personnel, comme illégale, l'ordonnance du 22 mars dernier, relative aux tarifs des quatre canaux.

M. D'ARGOUT insiste sur la nécessité de diriger tous les efforts de l'administration et des chambres vers la baisse des tarifs.

Il faut faire naviguer la houille au plus bas prix possible. Sur nos fleuves et nos routes, son transport coûte 2 c. la tonne; sur nos canaux, le droit est de 24 c. Si on l'élève encore, on ouvrira tous les marchés de France à l'Angleterre et à la Belgique.

L'orateur s'élève contre les prétentions exorbitantes de la compagnie des quatre canaux, et dit que l'ordonnance du 22 mars n'a été qu'un expédient pour sauver l'intérêt public d'un péril imminent.

La séance est levée et la discussion continuée à demain.

Lundi 5 mai, M. Jacqueminot a passé la revue de la 3<sup>e</sup> légion de la garde nationale de la banlieue, fractionnée partie sur le terrain des manœuvres du camp d'Ivry, partie sur la chaussée du Maine. Les cris de: « Pas d'armement! A bas les bastilles! » se sont fait entendre dans cette dernière section. Au moment où des gardes nationaux s'adressaient à M. Jacqueminot pour l'inviter à être l'interprète de leurs réclamations, celui-ci a répondu: « Messieurs, vous avez vos officiers, adressez-vous à eux. » Et il s'est éloigné sans en écouter davantage.

Il est fâcheux que la précipitation mise par M. Jacqueminot à se porter sur un autre point ne lui ait pas permis de savoir en quoi consistaient les réclamations dont on le priait de se faire l'organe. Il aurait appris qu'il s'agissait d'une protestation contre l'armement, et il n'aurait pas sans doute invité les soldats-citoyens à s'adresser à leurs officiers, lui qui a fait poursuivre les officiers pour avoir pris part à des protestations du même genre.

Les revues de la garde nationale de la banlieue sont terminées. Ce serait le cas ou jamais, de passer la revue générale de la garde nationale de Paris, à moins que l'on n'attende pour cela le moment où les bastilles seront armées.

On lit dans le *Courrier français*:

La mission de M. Rossi à Rome a, dit-on, complètement échoué. Les correspondances particulières s'accordent à blâmer le choix de cet envoyé qui paraît n'avoir obtenu aucun genre de succès auprès du saint-siège. On y a d'abord trouvé le personnage un peu mince, malgré son titre de pair, pour une négociation aussi grave; en outre, on a vu en lui non seulement un professeur de droit constitutionnel, mais, ce qui est pire, un ami de M. Guizot. Les jésuites l'avaient fait précéder à Rome par un signalement qui le représentait comme un calviniste déguisé en catholique romain, et ce signalement, que l'intimité de M. Rossi avec M. Guizot semblait appuyer de quelque vraisemblance, a eu contre la négociation du 29 octobre l'effet d'un brevet d'hérétique en bonne et due forme.

M. Rossi a donc été reçu poliment à Rome, mais avec une froideur désespérante. Il semblait presque qu'on craignît le contact du négociateur; à peine a-t-il pu avoir quelques entretiens avec les subalternes de la diplomatie pontificale. Les jésuites de France, ceux de Paris surtout, triomphent de ce *fiasco* de l'envoyé français, de cette nouvelle humiliation de la politique du 29 octobre; toutefois il faut rendre justice à M. Martin (du Nord), le choix de M. Rossi n'était nullement de son goût, et il aurait voulu qu'on

envoyât à Rome un cardinal ou un archevêque. Quel dommage qu'on n'ait pas déféré à l'avis du garde-des-sceaux! cela nous ramenait à l'ambassade de Monseigneur le cardinal de Bernis, en l'an de grâce 1768.

## Chronique.

Le nommé Antoine Accary, cabaretier au Pont-d'Alay, commune de Francheville, comparait devant le tribunal correctionnel pour coups volontaires portés à un agent de la force publique. Le 13 avril dernier, sur les onze heures du soir, le brigadier Gagnery, rentrant à la caserne après une ronde de police, fut subitement assailli et maltraité par un individu que d'abord il ne put reconnaître. L'agresseur était déguisé et avait la figure entourée d'un mouchoir. Le brigadier appela en vain au secours, ses cris ne furent point de suite entendus; cependant, étant parvenu à démasquer son adversaire, il reconnut en lui le sieur Accary, cabaretier, qui depuis long-temps lui portait une haine violente parce que défense avait été faite aux gendarmes de sa brigade de fréquenter le cabaret du sieur Accary. Sur de nouveaux cris, quelques personnes étant accourues, Accary prétendit devant elles qu'il venait lui-même d'être attaqué et maltraité sans aucun motif par le brigadier de gendarmerie.

Le prévenu a essayé vainement de renouveler ce système devant ses juges, le tribunal n'y a point ajouté foi, et il a condamné Accary à un mois d'emprisonnement.

— Dans la même audience, une rixe de compagnonnage amenait devant le tribunal six ouvriers tailleurs de pierres, les sieurs Toutant, Bollot, Duc, Chaulagnac, Michonnet et Lovive.

Dans la matinée du 21 avril, les nommés Bernard et Chambert, de la commune d'Oullins, se rendant à leur travail, se virent brusquement assaillis par les prévenus, qui les accablèrent de coups et de mauvais traitements. Le tribunal a condamné Toutant, Duc et Chaulagnac à vingt-quatre heures d'emprisonnement. La plainte n'ayant pas paru suffisamment justifiée à l'égard des autres prévenus, ils ont été acquittés.

— M. Pochet, ancien procureur du roi à Belley, récemment nommé juge d'instruction au tribunal civil de Lyon, a été installé hier dans ses nouvelles fonctions. M. le procureur du roi a pris la parole et a félicité le récipiendaire de l'avancement qui lui avait été justement accordé.

— La semaine passée, un grave accident a failli arriver dans l'atelier de M. Renard, teinturier à la Chana. Les ouvriers et les ouvrières étaient au travail, lorsqu'ils entendirent un bruit comme celui d'une explosion. Ils se hâtèrent d'en sortir et allèrent en prévenir M. Renard, qui ne crut pas à leur récit; il fallut cependant qu'il se rendit à l'évidence quand il vit une poutre du plancher courbée en ceintre, puis tomber. On ne sait encore comment expliquer cette explosion.

Peu de jours après cet événement, un des ouvriers du même atelier s'est cassé la jambe en menant une voiture à bras.

— Deux cadavres ont été retirés de la Saône hier au soir, à Couzon, après le passage d'un bateau chargé de foin. Ce sont ceux des jeunes gens qui se sont noyés le 1<sup>er</sup> mai et dont nous avons parlé dans l'un de nos précédents numéros.

— La dixième victime du malheureux événement de jeudi dernier, qui n'avait pas été reconnue, est la nommée Françoise Chambrier, âgée de dix-huit ans, ouvrière ourdisseuse chez la dame Combet, rue Désirée, n<sup>o</sup> 4.

L'état des blessés continue à être satisfaisant.

— Les travaux du pont de Nemours sont poussés avec activité. On a commencé la pose de la charpente destinée à supporter les voussours jusqu'au moment où les arches pourront s'arc-bouter et se soutenir elles-mêmes.

Les nombreux accidents de navigation dont ce dangereux passage a été le théâtre depuis six mois et le triste événement du 1<sup>er</sup> mai doivent faire comprendre à l'autorité la nécessité de hâter à tout prix la construction du pont nouveau et la démolition de l'ancien.

— Les travaux de construction qui ont lieu sur l'emplacement de l'ancienne Boucherie des Terreaux ont fait découvrir un ancien égout depuis long-temps abandonné, et que l'on s'occupe de nettoyer, probablement pour le remettre en état de fonctionner.

— Dans le courant de la semaine dernière, vers le soir, trois jeunes gens se promenaient en bateau sur la Saône. Arrivés sous le pont de Serin, leur frêle embarcation s'embarassa dans les cordages qui servent à sa restauration et chavira. Deux des jeunes gens parvinrent à se retenir aux anneaux fixés dans les piles du pont, mais le troisième, le sieur Girard, de Lyon, tomba dans l'eau, et aurait infailliblement péri, car il avait plusieurs fois déjà disparu sous les flots, sans le dévouement du sieur Roberjon, employé de l'octroi, qui, se jetant à la nage, réussit à saisir le naufragé et à le ramener sur la rive, où il le déposa sain et sauf. Le sieur Roberjon a joint au mérite de son acte de courage celui d'un noble désintéressement, et le sieur Girard n'a pu lui faire accepter la bourse qu'il portait.

— La crédulité des habitants de la campagne, toujours enclins à la superstition, est d'une exploitation facile; les industriels ne manquent pas d'en profiter. La veuve Magny, demeurant à Cogny, à deux kilomètres de Villefranche, et qui a un enfant estropié, reçoit la visite d'un marchand de reliques et d'images, âgé d'environ 60 ans, porteur d'une longue barbe, affectant un maintien composé et religieux. Il entretient cette femme de la position malheureuse de son enfant, s'apitoie sur son sort, et annonce qu'il est en son pouvoir de le guérir à l'aide de prières et par l'intervention de la glorieuse sainte Reine, dont il conserve soigneusement l'image dans une boîte. Il en extrait cette image colorée, où la sainte est représentée la tête environnée d'une brillante auréole, et la développe aux yeux de la villageoise. « Mais, ajoute-t-il, la vertu bienfaisante et miraculeuse de la sainte ne peut se manifester qu'en pendant au cou de votre fils une chaîne en or qu'elle aura bénie. Remettez-moi votre chaîne, je me charge de la faire bénir à sainte Reine, paroisse de Neulize; mais il me faudra encore 25 fr. pour faire dire des messes. » Cette proposition est acceptée avec reconnaissance par la bonne mère, qui remet à cet homme sa chaîne en or à quatre rangs, à plaque unie, avec une croix aussi en or, et les 25 fr. demandés. L'individu disparaît emportant son aubaine. La femme, après avoir attendu patiemment assez long-temps le retour de cet homme, assise aujourd'hui les agents de la police et de la force publique pour l'aider à en avoir des nouvelles.

L'escroc était accompagné d'un jeune homme âgé de 19 à 20 ans, ayant un sac de militaire sur le dos, un chapeau blanc et un parapluie en cotonne bleue. (Journal de Villefranche.)

— On lit dans le *Courrier de la Drôme*:

« Le public valentinois et bon nombre d'amateurs, venus des environs pour assister à la première représentation de la troupe lyrique que nous avons annoncée, murmuraient hautement dimanche dernier en voyant l'affiche faire défaut à leur curiosité.

» Nous trouvons l'explication de ce retard dans une lettre qu'

nous est communiquée et qui est écrite par M. Brondelle, directeur de la troupe.

Il paraît que MM. les artistes ont maille à partir avec quelques actionnaires du théâtre de Nîmes à propos de certaines conditions de leur engagement, et qu'il leur faut vider l'affaire en justice avant de venir ici occuper notre scène.

Cependant M. Brondelle annonce qu'on laissera des pouvoirs à des camarades et que le reste du personnel nous arrivera par pièces et morceaux dans le courant de cette semaine.

Il paraît, du reste, que nous n'aurons rien perdu pour attendre, car M. le directeur nous donne l'assurance qu'il utilise son temps à engager les premiers sujets de la troupe, et notamment M. Duluc, qu'il nous présente comme le premier ténor de province.

Il ajoute qu'il a la promesse des jeunes Américains pour trois représentations.

### Spectacles du 8 mai.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.  
CÉLESTINS. — L'Oncle Baptiste, vaudeville. — Ma Femme et mon Parapluie, vaudeville. — Parlez au Portier, vaudeville. — Une Faction de Nuit, vaudeville. — Monsieur Lafleur, vaudeville.

### BULLETIN DES SOIES.

Le marché de Joyeuse de mercredi dernier a été de nulle importance à cause de la foire du 25 avril. Il y a eu quelques petites ventes aux prix suivants :

Soies 1<sup>re</sup> qualité, à 50 f. 25 c., 50 f. 50 c. et 50 f. 85 c. le 1/2 kilog.  
— 2<sup>e</sup> — 27 f., 27 f. 50 c., 28 f., 28 f. 50 c. et 29 f. le 1/2 kilog.  
A Aubenas, le 3 courant, les soies grèges étaient un peu en baisse. Il y avait beaucoup de marchandises sur place et beaucoup d'empressement à la vente; il s'est fait quelques affaires aux cours ci-après :

12/13 d. soies ordinaires, le 1/2 kilog.	27 » à 28 »
11/12 d. — courantes, —	28 » 28 25
10/11 d. — — — —	28 » 28 50
9/10 d. — — — —	28 50 29 »
9/10 d. — de Joyeuse, —	29 » 29 50

Soie de filature à vapeur :

12/14 d. soie d'ord. filée à 4/5 cocons, 51 à 52	
9/10 d. — — — — 3/4	33 34
9/10 d. — de Saint-Jean (Gard),	35 36

Le 2 courant, à Romans, les soies grèges étaient bien tenues; il y en avait peu au marché. On a payé à la cote ci-jointe :

14/16 d. soies ordinaires, le 1/2 kilog., 27 » à 28	
13/14 d. — — — — —	28 » »
12/13 d. — courantes, —	28 25 »
12/13 d. — de Peyrins, —	28 » 29

A Marseille, la situation des affaires est la même que celle signalée dans notre précédent numéro. Voici la note des ventes faites dans la semaine écoulée :

48 balles Antioche, à 41 f. 50 c. et 47 f. 25 c. le 1/2 kilogramme.	
54 balles Castravan, à 43 f. et 46 f. 25 c.	
48 balles Baffa, à 41 f. 50 c. et 41 f. 75 c.	
2 balles Baruthine, à 41 f. 50 c.	

3 balles trame de Messine, à 22 f. et 25 f. 50 c.  
1 balle Sellé, à 21 f.  
3 balles Royale, à 26 f. 25 c. (Courrier de la Drôme.)

### CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 30 avril 1845.

Quantités restées en entrepôt au 31 mars 1845.

Soies moulinées : 530 balles pesant 56,062 kilogrammes. — Soies grèges : 492 b. p. 65,966 k.

Quantités entrées pendant le mois d'avril.

EN ENTREPOT. — Soies moulinées : 407 b. p. 41,711 k. — Soies grèges : 96 b. p. 13,104 k. — Bourre de soie cardée : 1 b. p. 208 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION. — Soies moulinées : 477 b. p. 49,752 k. — Soies grèges : 159 b. p. 21,840 k.

POUR LE TRANSIT. — Soies moulinées : 10 b. p. 1,045 k. — Soies grèges : 26 b. p. 3,540 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulinées : Angleterre. — Soies grèges : id.

Quantités restant en entrepôt le 30 avril 1845.

Soies moulinées : 250 b. p. 26,976 k. — Soies grèges : 403 b. p. 53,690 k. — Bourre de soie cardée : 1 b. p. 208 k.

Etat des quantités de soies exportées pendant le mois d'avril 1845, avec comparaison du même mois de l'année 1844.

Avril 1845.

SOIES ÉCRUES. — Grèges : » k. » d. — Moulinées : 4,787 k. 77 d.  
SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 1,062 k. 32 d. — Propres à la fabrication des tissus : 116 k. 88 d.  
TOTALS : 5,967 k. 47 d.

Avril 1844.

SOIES ÉCRUES. — Grèges : » k. » d. — Moulinées : 2,081 k. 14 d.  
SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 1,075 k. 58 d. — Propres à la fabrication des tissus : 359 k. 58 d.  
TOTALS : 3,496 k. 10 d.

### Tribunaux.

Un monsieur tout effaré s'avance au milieu du prétoire : « Voilà mon affaire, Monsieur le président. Ce misérable (le plaignant) montre un gros campagnard assez joufflu placé sur les bancs) frappe un matin à ma porte et demande le logement de l'huissier. « Plus haut », lui dit-il. Il se met à crier à tue-tête : « Où demeure l'huissier ? — Plus haut », lui répondis-je encore. Au même moment il réitère sa question, mais avec un cri, je dirai même un beuglement qui n'appartient à aucune créature humaine. Ma femme, croyant avoir un chacal à ses trousses, tomba de tout son poids (150 kilog.) sur un malheureux angora qui fut étouffé net. Ne me possédant plus, je me précipitai sur l'assassin et le flanquai à la porte. Criez-vous, Messieurs, que le brigand osa lever la main sur moi, et me brisa, sur le nez, une magnifique paire de lunettes dont ma femme m'avait fait cadeau le jour de la Saint-Nicaise? Je ne suis pas méchant, le ciel m'en est témoin; mais, en présence d'un forfait pareil, je demande l'application de la loi dans toute sa sévérité, et

le gueux ne doit qu'à mon horreur naturelle pour le sang (bien qu'il ait fait couler le mien) le mouvement de pitié qui me porte à ne réclamer que l'application des travaux forcés à perpétuité. Le tribunal condamne le campagnard à 15 f. d'amende et aux frais pour tous dommages-intérêts. « Ah ! Messieurs, dit le plaignant avec un sourire, je ne métonne plus qu'il y ait tant d'assassinats ! »

### Nouvelles diverses.

Les Patagons ne quittent plus les Tuileries. Pour leur faciliter l'audition de l'aubade monstre qui a été donnée au roi à l'occasion de sa fête, on les avait placés dans une salle du rez-de-chaussée du palais, à côté du pavillon de l'Horloge. Après le bruyant concert qui les a fait pâmer d'aise, le chef a manifesté le désir de voir de près le plus grand des tambours-majors de la garde nationale, celui de la 3<sup>e</sup> légion. Un huissier a sur le champ été dépêché à notre compatriote, qui a volontiers répondu à la demande du sauvage patagon. Le major s'est rendu dans l'appartement des Indiens; mais telle est sa taille prodigieuse, quand il est coiffé de son énorme colback surmonté d'un plumet qui a un mètre de hauteur, qu'il est forcé de se courber pour passer sous la porte du pavillon de l'Horloge. Nos deux grands hommes se sont long-temps regardés et admirés, puis ils ont pris le parti de se mettre dos à dos pour qu'on mesurât leur taille. Avec son colback empanaché, le major avait un immense avantage; mais le colback ôté, l'avantage restait au sauvage, qui a 7 pieds 2 pouces, tandis que le major n'a que 6 pieds 1 pouce et demi (ancienne mesure). Le sauvage a été un peu plus content d'avoir obtenu cette victoire, à preuve qu'il s'est mis à danser une espèce de bacchanale qui aurait eu le plus grand succès au bal de la Grande-Chartreuse.

— Il y a douze ans environ, une jeune fille d'une beauté remarquable, et qui appartenait à une famille distinguée, fut assassinée dans le bois de Saint-Riquier, non loin d'Abbeville, sans qu'on pût découvrir l'auteur de ce crime. Peu de temps après, ses parents firent planter une croix sur le lieu même où la jeune personne avait été frappée. L'hiver dernier, la croix disparut, et, depuis, le bruit a couru qu'une femme vêtue de blanc s'était montrée à diverses reprises non loin du lieu où le crime avait été commis. Le récit de ces étranges apparitions a jeté la terreur dans les villages voisins. Le Journal d'Abbeville raconte qu'il a été annoncé au prône des villages de Vauchelles et de Bourg-l'Abbé qu'une procession solennelle serait faite le dimanche suivant jusqu'à la croix où revient la jeune fille assassinée, afin de prier le ciel de la prendre en pitié et de ne pas condamner son ombre à errer ainsi sur la terre.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, urinaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Etude de M. Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n. 8.

Le samedi dix mai 1845,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

VENTE PAR LICITATION

## D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Blanchère, n. 10,

En face du Mont-de-Piété,

Dépendant de la succession de M. François-Amable Feuillet.

Le revenu de la maison est de . . . 1,500 fr.

L'impôt foncier est de . . . . . 82 fr.

La vente aura lieu sur la mise à prix de la somme de . . . . . 20,000 f.

Pour extrait : Signé MITAL, avoué. (5760)

A VENDRE A PRIX DE FABRIQUE.

Assortiment de couvertures coton et laine. On prendra en paiement des valeurs commerciales.

S'adresser rue Saint-Côme, n. 3, au 3<sup>e</sup>. (1907)

A VENDRE POUR 180 FRANCS.

## UN CHAR DE COTE

et ses harnais.

S'adresser chez Maron, carrossier, rue de la Charité, n. 5, successeur de Caussignac, où l'on trouvera diverses autres voitures et harnais à des prix favorables à l'acheteur. (1906)

A vendre pour cessation de commerce.

## MAGASIN DE BONNETERIE ET MERCERIE

Situé grande rue Mercière, 44.

S'y adresser. (1896)

A VENDRE.

Ancien fonds de café-cabaret très-bien achalandé.

S'adresser à M. Sandier, marchand de vin, rue de Séze, n. 1, aux Brotteaux. (1891)

A vendre pour cause de santé.

## BON FONDS D'ÉPICERIE

BIEN ACHALANDÉ.

Location : 700 f. — Bail : neuf ans. — Prix : 2,000 f.

S'adresser à M. Barbollat, rue Mulet, n. 2, chargé de la vente de grand nombre de propriétés et fonds de commerce de toutes professions. (1908)

A VENDRE OU A LOUER.

Usine à vapeur en parfait état, avec cession d'un local très-convenable pour une entreprise industrielle.

S'adresser à M. Veyron, bijoutier, place Saint-Nizier, 4, au 2<sup>e</sup>. (1878)

A louer à la campagne en totalité ou en partie.

MAISON de 18 pièces meublées, toutes réparées à neuf, dans un vaste clos très-ombragé. Belle position ayant vue sur le Rhône, côté de Saint-Clair, à une demi-heure de Lyon. On louerait encore la feuille de 75 mûriers anciens en plein rapport à celui qui prendra un appartement dans la maison.

S'adresser quai Bon-Rencontre, 67. (1884)

### AVIS.

M<sup>me</sup> Claudine Mouchonay, épouse séparée de biens de François Bernard, domiciliée en cette ville, rue Grôlée, n. 26, informe le public qu'elle a verbalement acquis de M. Philippe Abrie le fonds d'épicerie qu'il exploitait dans le même local.

En conséquence, elle engage les personnes qui auraient des réclamations à faire à son vendeur à s'adresser à elle dans les dix jours à dater de la présente insertion. Passé ce délai, elle se libérera de son prix d'acquisition. (5053)

A LOUER.

## HOTEL de la PRÉFÉRENCE

Situé à Beaujeu (Rhône).

Cet hôtel, situé au centre et dans le quartier le plus commerçant de la ville, dont il est depuis long-temps l'un des mieux achalandés, appartenait autrefois au sieur et dame Rampon, puis au sieur et dame Lacroix. Il est aujourd'hui la propriété du sieur Commandeur.

Il se compose, au rez-de-chaussée, d'une grande cuisine et de deux salles à manger; d'un appartement servant de magasin aux marchands ambulants qui ont coutume de s'arrêter dans la ville; d'une vaste écurie-remise; d'une grande cour voutée sur la rivière; d'une belle cave voutée; de deux autres écuries et d'un jardin; au premier et au deuxième étage, de plusieurs belles chambres; de greniers et fenils; enfin d'aisances et dégagements. Le tout en bon état et d'un produit avantageux et sûr.

L'entrée en jouissance aura lieu au 11 novembre 1845.

S'adresser, pour visiter l'hôtel et traiter de gré à gré, à M. Commandeur, propriétaire à Beaujeu. (2799)

### AVIS.

Le dimanche 4 mai, sur le quai de la Saône, près la place des Célestins, il a été trouvé un médailleur d'or. Il sera rendu à la personne qui pourra le décrire exactement.

S'adresser à M. Beauquis, hôtel du Commerce, rue Saint-Dominique. (1904)

## CAFÉ-RESTAURANT

AUX BROTTTEAUX.

A céder de suite ou à la Saint-Jean un établissement tout agencé, meublé et non meublé, dans une position des plus avantageuses, et possédant une bonne clientèle.

S'adresser à M. Nicolas, petite rue Mercière, 11. (1899)

## DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (8635)

CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8190)

## CONSULTATIONS

Médecin-Sommambuliques.

M. MAURICE, médecin reçu à la faculté de Montpellier, résidant à Aubenas (Ardèche), se trouve de passage dans cette ville où il restera quelques jours. Il a avec lui une somnambule dont la lucidité est au-dessus de tout ce qu'on a pu voir, relativement à la médecine seulement. Elle simule jusqu'au dernier geste des malades pour lesquels on la consulte, explique leurs douleurs, les lésions internes, désigne les organes et les viscères affectés, remonte aux causes et ordonne le traitement. Ses pronostics sont toujours certains. Un grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, telles que phthisies, pleuro-pneumonies, gastrites, névralgies de toutes espèces, cancers, etc., déclarées incurables par des médecins réputés, ont été guéries par les ordonnances de cette somnambule.

Il est à l'hôtel de la Poste, rue Luizerne, n° 7, près les Terreaux, de huit heures du matin jusqu'à deux heures, et de quatre heures du soir jusqu'à huit. (1902)

## SIROP D'ÉCORCE D'ORANGES,

TONIQUE ANTI-NERVEUX,

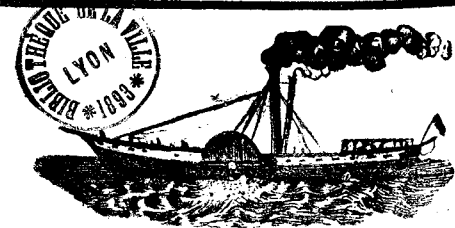
De J. P. LAROSE, pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron LECLÈRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, déperissement, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique. — Prix: 3 f. le flacon avec la notice sur son application.

Dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 45. (8652)

## Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable et que le meilleur remède, calme la toux et fortifie le pectoral. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîte de 67 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 45; à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, POUCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (7815)



A DATER DU 28 AVRIL 1845,

SERVICE DU RHONE SUPÉRIEUR

PAR BATEAUX A VAPEUR,

DESSERVANT TOUS LES PORTS DU LITTORAL.

AIX-LES-BAINS ET CHAMBERY,

Correspondance avec Crémieu, Ambérieux, Saint-Jean-le-Vieux, Belley, Yenne, Coloz, Seyssel, etc.

SERVICE DES VOYAGEURS.

Les départs auront lieu provisoirement :

De Lyon, les lundis, mardis, jeudis et samedis,

à quatre heures du matin;

D'Aix à Chambéry, les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

Bureaux : à Lyon, aux portes Saint-Clair, n° 4.

(7526)

## SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50,

Préparé au Mou de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule toupette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9114)

### AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un sirop qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une odeur topetée de ce sirop suffit pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

Rue Paulmier, 19.